

## LETTRE D'ENTENTE

**ENTRE :** L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,  
ci-après appelée « l'AEUM »,

**D'UNE PART**

- et -

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,  
ci-après appelée « l'Université »,

**D'AUTRE PART.**

### **OBJET : RÉTROACTIVITÉ SUR LA QUESTION D'ÉQUITÉ SALARIALE**

---

Les parties conviennent de ce qui suit :


- 1) L'Université versera un montant forfaitaire de cinq cent cinquante-cinq dollars (555 \$) pour chaque membre de l'AEUM en service actif le 1<sup>er</sup> mai 2016, pour compenser toute réclamation par rapport à la rétroactivité pour toute période de temps avant le 1<sup>er</sup> mai 2013 que pourraient réclamer un membre de l'AEUM suite à la mise en vigueur du nouvel outil de classification des postes.
- 2) Cette somme d'argent est payée de façon exceptionnelle à titre de mesure compensatoire en lieu de toute réclamation possible relativement à l'équité salariale par rapport à la rétroactivité pour toute période de temps avant le 1<sup>er</sup> mai 2013. Cette somme d'argent sera versée en un (1) versement en même temps que le premier ajustement prévu en vertu de l'entente sur la mise en vigueur du nouvel outil de classification. Cette somme sera payée le ou avant le 15 novembre 2016.
- 3) Dans le contexte d'un règlement global de la classification, de façon exceptionnelle et extraordinaire, tout montant forfaitaire, y compris le montant de cinq cent cinquante-cinq dollars (555 \$) par personne, versé à toute personne occupant, au 1<sup>er</sup> mai 2016, un poste étant identifié comme étant « Cercle Rouge » ou « Cercle Orange », sera traité comme rémunération de base aux fins du régime de pension du personnel de soutien.
- 4) Dans le contexte d'un règlement global de la classification, de façon exceptionnelle et extraordinaire, tout montant forfaitaire ne faisant pas l'objet du paragraphe 3 de la présente entente et versé à toute personne occupant, au 1<sup>er</sup> mai 2016, un poste identifié comme étant « Cercle Vert », sera traité comme autres paiements spéciaux aux fins du régime de pension du personnel de soutien.

- 5) Dans le contexte d'un règlement global de la classification, de façon exceptionnelle et extraordinaire, toute rétro versée et payée à toute personne occupant, au 1<sup>er</sup> mai 2016, un poste identifié comme étant « Cercle Rouge », « Cercle Orange » ou « Cercle Vert », sera traitée comme rémunération de base aux fins du régime de pension du personnel de soutien.

EN FOI DE QUOI, les délégués autorisés ont signé la présente à Moncton, Nouveau-Brunswick, le 31 jour de OCTOBRE, 2016.

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,  
(Unités PEM et PSA)**

  
\_\_\_\_\_  
**Edgar Robichaud, vice-recteur à  
l'administration et aux ressources humaines**

  
\_\_\_\_\_  
**Éric Maltais  
Président**